

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DDEEES 1187 Subvention à l'association Carré Bastille.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 octobre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Carré Bastille ;

Vu l'avis du conseil du 11^e arrondissement, en date du 9 octobre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8.000 euros est attribuée à l'association Carré Bastille (Dossier n° 2014-06591 / n° SIMPA : 21721), domiciliée 27 rue Keller (11^e), pour l'organisation du Festival Bastille Quartier Libre.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 90-3, chapitre 65, article 6574, (VF55003) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2014.